



*Les ministres responsables et moi comprenons les préoccupations de l'Association et nous convenons que la condition 179(c) devrait être modifiée pour veiller à ce que les vérifications de gestion soient produites à des intervalles réguliers. Par conséquent, nous modifions la formulation de la condition, conformément à l'article 112(6)(b)(i) de la Loi, pour inclure l'exigence que des vérifications de gestion semestrielles soient produites par Baffinland au plus tard le 31 mars et le 30 septembre de chaque année civile. Nous recommandons également que, compte tenu de son expérience et expertise en surveillance, la Commission organise un atelier dans le but de clarifier la portée des vérifications de gestion semestrielles afin de s'assurer que ces vérifications atteignent l'objectif prévu.*

À la lumière de l'approbation de la demande de prolongation par le ministre, la Commission a délivré le certificat de projet n° 005 de Mary River modifié le 18 juin 2020 pour tenir compte de la demande de prolongation. Par la suite, le 10 Juillet 2020, la CNER a reçu la directive du ministre, en vertu du paragraphe 114 de la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut*, L.C. 2013, ch. 14, art. 2, indiquant que la Commission devrait envisager de façon prioritaire à reprendre les rencontres publiques interrompues en lien avec son évaluation en cours de la proposition de projet de mise en valeur de la phase 2. Depuis juillet, en égard à la directive du ministre et à la hausse des limites imposées aux rassemblements publics et aux déplacements par les autorités de santé publique afin de freiner la propagation de la COVID-19, la CNER a accordé la priorité à la tenue de diverses rencontres associées au projet de Mary River qui avaient été interrompues en raison de la pandémie. En août 2020, la CNER a organisé l'atelier annuel de surveillance et d'atténuation des milieux marins en personne à Pond Inlet, puis en septembre et en octobre, elle a animé la réunion technique, de même que la table ronde communautaire et la conférence préparatoire à l'audience pour la proposition de projet de mise en valeur de la phase 2.

Lorsque la CNER a réfléchi sur l'inclusion de l'atelier sur les vérifications à son calendrier très chargé, elle a compris que plusieurs demandes se faisaient concurrence pour le temps et les ressources des parties qui seraient attendues à l'atelier sur les vérifications, ce qui limiterait leur capacité à participer pleinement à l'atelier s'il devait se tenir au cours de la période allant d'août à octobre. Plus précisément, la Commission a tenu compte des facteurs suivants :

- le fardeau additionnel de l'élaboration et de la mise en œuvre de mesures de santé et sécurité en réponse à la pandémie de COVID-19 imposé aux organisations territoriales;
- la charge de travail des parties et intervenants qui participent à la surveillance permanente du projet (y compris les exigences que ces parties doivent remplir : se préparer pour participer à l'atelier annuel de surveillance et d'atténuation des milieux marins, formuler des commentaires pour le rapport de surveillance annuel, etc.);
- la charge de travail de ces parties qui poursuivent également leur participation à l'évaluation de la proposition de projet de mise en valeur de la phase 2 (y compris la préparation pour participer aux rencontres bilatérales avec le promoteur, de même que la réunion technique et la table ronde communautaire et la conférence préparatoire à l'audience pour le dossier).

Compte tenu de tous ces facteurs, la CNER a conclu qu'il valait mieux attendre la fin de la tenue des rencontres indiquées ci-dessus avant d'organiser l'atelier pour ainsi permettre aux parties d'y participer. Après la publication le 30 octobre 2020 du rapport de décision de la conférence préparatoire à l'audience au sujet de la proposition de projet de mise en valeur de la phase 2 (dans lequel la Commission a indiqué que l'audience publique reprendrait le 25 Janvier 2021), la Commission a entrepris d'établir à quel moment l'atelier sur les vérifications pourrait avoir lieu. Au début de novembre, la Commission a déterminé qu'il pourrait être envisageable d'organiser l'atelier sur les vérifications en décembre 2020.

Cependant, le 16 novembre 2020, en réponse à la confirmation de plusieurs cas de COVID-19 dans la région du Kivalliq au Nunavut, le gouvernement du Nunavut a émis des ordonnances de santé publique afin de fermer tous les services non essentiels, les écoles et les garderies et d'interdire les rassemblements publics intérieurs au Nunavut pour une durée de deux semaines. Cette ordonnance de fermeture dans l'ensemble du territoire sera réexaminée le 2 décembre 2020. Toutefois, dans l'intervalle, cette fermeture ordonnée par la santé publique et les restrictions liées aux déplacements vers le Nunavut et à l'intérieur du territoire rendent impossible la tenue de l'atelier sur les vérifications en décembre 2020. En effet, les parties doivent se concentrer sur l'adaptation à la fermeture des bureaux, des écoles et des garderies et ne pourraient donc pas se préparer à la participation à un tel atelier, peu importe sa forme. Comme l'audience publique sur la proposition de projet de mise en valeur de la phase 2 doit reprendre du 25 janvier au 2 février 2021, il faudra attendre la conclusion de celle-ci avant d'organiser l'atelier sur les vérifications. Malheureusement, en raison de ces circonstances qui ne permettent pas la tenue de l'atelier avant mars 2021 au plus tôt, Baffinland ne disposera pas du temps nécessaire pour assister à l'atelier sur les vérifications et ensuite incorporer les recommandations formulées au cours de l'atelier à la prochaine évaluation que le promoteur doit produire en mars 2021.

Bien qu'il soit regrettable que la réponse à la pandémie de COVID-19 ait affecté la possibilité d'organiser l'atelier sur les vérifications en 2020 et au début de 2021, la Commission demeure engagée à tenir l'atelier sur les vérifications dès que ce sera possible. Cependant, il faudra attendre l'achèvement des dernières étapes de l'évaluation par la Commission de la proposition de projet de mise en valeur de la phase 2 (actuellement prévu à la fin de mars 2021). La Commission a présenté ce point d'information au ministre afin de reconnaître qu'en raison de ces contraintes de temps inévitables, les recommandations formulées dans le cadre d'un atelier sur les vérifications ne pourront pas être intégrées au rapport de vérification que Baffinland doit produire en mars 2021, conformément à la condition 179(c) du certificat de projet n° 005.

Pour toute question au sujet de l'approche de la Commission pour la suite des choses, prière de communiquer directement avec la soussignée au 867-983-4608 ou à [kcostello@nirb.ca](mailto:kcostello@nirb.ca).

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.



Karen D. Costello

Directrice générale

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

c. c. : Megan Lord-Hoyle, Baffinland Iron Mines Corporation  
Lou Kamermans, Baffinland Iron Mines Corporation  
Liste de distribution du projet Mary River